CONSEIL DE QUARTIER
DE LORETTEVILLE

7e ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DE QUARTIER DE LORETTEVILLE
Le mardi 14 octobre 2025, à 19 h

En Salle : Édifice Denis-Giguère, 305 rue Racine, salle RC15

En ligne : Plateforme Teams

Étaient présents

Lyse Pelletier	Présidente
Hugo Chouinard	Vice-président
Linda Duchaine	Secrétaire (en ligne)
Samuel Clavet	Trésorier
Catherine Gaudette	Administratrice
Sylvie Proulx	Administratrice
Louis Lavallée	Administrateur
Christian Gagnon	Administrateur (nouvellement coopté)
Marie-Josée Asselin	Conseillère municipale du district Loretteville–Les Châtels

Étaient également présentes

Dominique Gagnon	Conseillère en consultations publiques Service des relations citoyennes et des communications – Ville de Québec
Diane Corriveau	Secrétaire de rédaction
Pierre Racicot	Membre du comité initiateur en faveur du renforcement des conseils de quartier

Quorum

Il y a quorum, laissant place à la tenue de l'assemblée. Outre les personnes mentionnées précédemment, sept (7) personnes assistent à l'assemblée ordinaire, dont une (1) en mode virtuel.

ORDRE DU JOUR TEL QU'ADOPTÉ

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Cooptation d'un nouvel administrateur	19 h 05
4.	Présentation d'une résolution concernant le renforcement des conseils de quartier	19 h 20
5.	Point d'information de la conseillère municipale	19 h 35
6.	Période de questions des citoyens	19 h 50
7.	Dossiers concernant le quartier 7.1. Nouvelle résolution concernant l'éclairage sur le chemin du boisé 7.2. Suivi sur la présentation du RTC du 9 septembre 2025 7.3. Service d'autopartage à Loretteville	20 h 00
8.	Dossiers concernant le conseil de quartier 8.1. Résolution concernant le départ de Nancy Beaupré du conseil de quartier 8.2. Rappel de la posture des conseils de quartier lors d'élections municipales 8.3. Projet en faveur de la biodiversité : activité à l'école Château-d'Eau et panel sur la biodiversité 8.4. Le Petit journal de Loretteville 8.5. Projet de sécurité routière 8.6. Table de concertation sur le transport en commun des conseils de quartier 8.7. Matériel promotionnel des conseils de quartier	20 h 10
9.	Correspondance	20 h 40
10.	Adoption du procès-verbal du 10 juin 2025 et du compte rendu du 9 septembre 2025	20 h 45
11.	Fonctionnement du conseil de quartier 11.1. Trésorerie 11.2. Paiement des travaux de rédaction – compte rendu du 9 septembre et procès-verbal du 14 octobre	20 h 50
12.	Varia	20 h 55
13.	Fin de l'assemblée	21 h 00

1. **Ouverture de l'assemblée**
Madame Lyse Pelletier préside la rencontre. Elle ouvre l'assemblée à 19h. Elle souhaite la bienvenue aux membres du conseil, à la conseillère municipale et aux personnes présentes en salle et virtuellement.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
À la suite de la lecture, l'adoption est proposée par madame Lyse Pelletier laquelle et est appuyée par monsieur Samuel Clavet.

3. **Cooptation d'un nouvel administrateur**
Dominique Gagnon explique les règles de cooptation et d'élection. Elle rappelle que les membres cooptés sont nommés par les administrateurs (aux deux tiers des voix), que ces postes sont limités, qu'un membre coopté ne peut devenir président du conseil.

En ce qui a trait aux postes d'administrateurs élus, pour un mandat de deux ans, le processus nécessite une assemblée d'élection qui se tient lors de l'assemblée générale annuelle.

Madame Gagnon invite monsieur Christian Gagnon, à venir se présenter et donner les raisons qui le motivent à occuper le rôle d'administrateur.

Monsieur Gagnon s'est présenté soulignant son engagement, depuis nombre d'années, envers Loretteville et divers groupes communautaires : Maison des jeunes, les Scouts, les Jardins communautaires St-Ambroise.

Résolution 25-CA-38

Considérant que le bulletin de candidature déposé par Christian Gagnon est conforme.

Sur proposition de Lyse Pelletier, appuyé par Catherine Gaudette, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville nomme Christian Gagnon à un poste coopté au sein du conseil d'administration. La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. **Présentation d'une résolution concernant le renforcement des conseils de quartier**
Madame Lyse Pelletier invite monsieur Pierre Racicot à présenter la résolution visant à renforcer le rôle alloué aux conseils de quartier par la Ville. Un rôle renforcé devrait permettre aux conseils de quartier de participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets touchant diverses dimensions de la vie de quartier telles : la mobilité, la culture l'environnement, les loisirs, l'aménagement urbain, etc. La démarche proposée pour y parvenir, serait de tenir des États généraux, de rehausser le financement de l'ordre de 1% du budget municipal, de bonifier le soutien administratif et d'accélérer les procédures pour répondre aux initiatives et aux préoccupations des citoyens.

La présentation de ce projet a suscité des questions. Quel est la capacité des conseils de quartier d'intervenir sur des enjeux relevant du gouvernement provincial en santé et en éducation ? Exprimant des réserves sur le montant proposé de 1% du budget municipal, n'y a-t-il pas lieu de craindre une politisation des conseils de quartier ?

En conclusion, les membres souhaitent réfléchir davantage sur le contenu de la proposition avant de l'appuyer en totalité ou en partie. Un suivi sera fait lors de la prochaine assemblée du conseil.

5. **Point d'information de la conseillère municipale**
Madame Asselin félicite le comité du petit Journal de Loretteville pour sa dernière parution. Elle rappelle la venue prochaine de La Mascarade de l'Halloween orchestrée par la Maison Hantée de St-Étienne. Un moment de rassemblement communautaire à ne pas manquer conclue-t-elle.

Madame Asselin a reçu des commentaires de satisfaction de résidents de la rue Valvue à la suite de l'installation de *dos d'âne* qui aurait eu un impact évident, sur la diminution de la vitesse. Un succès avéré est-il mentionné. L'invitation est donnée, aux résidents qui en sont témoins, de signaler au #311, tout manquement au code de la route dans leur secteur.

6. Période de question des citoyens

Aucune question n'a été posée.

7. Dossiers concernant le quartier

7.1. Nouvelle résolution concernant l'éclairage sur le chemin du boisé

Dans le cadre de la consultation publique relative à la construction d'un nouveau pavillon de l'école Roger-Comtois sur le terrain du Centre Saint-Louis, une suggestion a été formulée visant l'éclairage du sentier piétonnier déjà aménagé et largement utilisé par les résidents de Loretteville, notamment les élèves de l'école secondaire.

Le Centre de services scolaire de la Capitale (CSSC) n'a toutefois pas manifesté d'ouverture à cette proposition, invoquant des contraintes budgétaires.

Considérant l'importance de cet axe piétonnier pour le secteur, le conseil de quartier de Loretteville a adopté la résolution **25-CA-31** afin de réitérer formellement la demande d'éclairage.

Bien que la Ville de Québec ne soit pas propriétaire du terrain et ne puisse y aménager directement des installations, les membres du conseil souhaitent que la Ville sensibilise le CSSC à l'importance de ces aménagements pour la sécurité et le bien-être des usagers.

Résolution 25-CA-39

> Le Centre de service scolaire de la Capitale prévoit la réalisation d'un nouveau complexe scolaire de niveau secondaire premier cycle. Ce futur complexe sera installé sur le même lot que le Centre Saint-Louis situé au 262 rue Racine
>
> Un boisé et un chemin (chemin de traverse) permettent de circuler entre l'école Roger-Comtois et le Centre Saint-Louis et, éventuellement entre le nouveau complexe scolaire et le Centre Saint-Louis.
>
> Le boisé et le chemin le traversant sont bien entretenus et un trottoir permet la circulation des piétons.
>
> Par contre, des problématiques de sécurité sont présentes pour les étudiants et les étudiantes, ainsi que pour le personnel des écoles circulant à pied ou à vélo à travers ce boisé à la tombée du jour et le soir. Le boisé devient alors très sombre et peu invitant. Si aucune agression ne s'est produite jusqu'à maintenant, il n'existe pas moins un sentiment d'insécurité dû à son aménagement actuel. Un diagnostic citoyen du quartier de Loretteville[1] relève d'ailleurs ce chemin comme étant insécurisant en raison du manque d'éclairage et de l'absence de mobilier urbain.

[1] Référence : Accès transports viables (octobre 2025). Le sentiment d'insécurité dans la Capitale-Nationale et de Chaudières-Appalaches : diagnostic citoyen des aménagements de huit quartiers.

Des experts en aménagement urbain[2] indiquent que pour améliorer le sentiment de sécurité un éclairage adéquat figure au deuxième rang, après l'aménagement d'un espace convivial et animé. L'éclairage est un élément sécurisant pour les personnes puisqu'il répond au souhait d'être vu et de voir son environnement immédiat.

Attendu que :

- Le boisé sera en partie réaménagé en raison des travaux de construction du nouveau complexe scolaire;
- Le chemin du boisé est très souvent emprunté par les étudiants et les étudiantes, ainsi que par les employés et employées du Centre de service scolaire;
- Le boisé et le chemin de traverse présente des problématiques importantes de sécurité pour les personnes, particulièrement à la tombée du jour et le soir;
- Les problématiques de sécurité sont particulièrement aggravées par l'obscurité qui y règne à la tombée du jour et le soir en raison de l'absence d'éclairage;
- L'environnement du chemin de traverse mérite d'être réaménagé en même temps que les travaux effectués pour le complexe scolaire afin de sécuriser cet espace pour les piétons;
- Le Centre de service scolaire de la Capitale ne peut acquiescer à notre demande d'un aménagement d'éclairage du chemin de traverse (réponse donnée le 10 juin 2025);
- La Ville de Québec est sensible à cette préoccupation que nous avons en matière de sécurité urbaine.

Par conséquent, sur proposition de Lyse Pelletier, appuyée par Sylvie Proulx, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville recommande à la Ville de Québec d'intervenir auprès du Centre de services scolaire de la Capitale afin de les sensibiliser à l'importance de ce sentier piétonnier pour les résidants de Loretteville, plus particulièrement les étudiantes et les étudiants de l'école Roger-Comtois, et de lui suggérer d'y installer des lampadaires afin de le rendre plus sécuritaire.

7.2. Suivi sur la présentation du RTC du 9 septembre 2025

À la suite de la présentation des intervenants du RTC, qui a suscité de nombreux commentaires sur Facebook et autres, il est convenu de suivre le dossier du réseau de transport en commun, face à la reconfiguration de ses trajets.

Il est décidé de rester en contact avec La Pieuvre, organisme qui joue un rôle prépondérant auprès des acteurs communautaires, pour recueillir de l'information reliée au dossier. La Pieuvre pourrait être invitée à venir présenter les résultats du sondage qu'elle a effectuée, à ce propos, lors d'une prochaine rencontre.

7.3. Service d'autopartage à Loretteville

Une station Communauto a été aménagée dans le stationnement de l'Édifice Denis-Giguère. Les membres du conseil ont discuté des efforts de communication (journal, Facebook) et ont convenu de continuer à promouvoir le service localement.

[2] Références : Ville de Montréal (2003). Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire. / Accès Transports viables (2024). Rapport sur le harcèlement de rue et le sentiment d'insécurité dans la région de la Capitale-Nationale.

8. Dossiers concernant le conseil de quartier

8.1. Résolution concernant le départ de madame Nancy Beaupré du conseil de quartier

Résolution 25-CA-40

Le 5 septembre 2025, le conseil de quartier de Loretteville a pris acte de la démission de Mme Nancy Beaupré, qui occupait depuis 2018 le poste d'administratrice désignée par les membres élus du conseil.

Au cours de ces sept années, Mme Beaupré s'est investie au-delà des responsabilités traditionnelles associées à cette fonction. Elle a contribué de manière concrète à plusieurs événements du conseil, que ce soit par le prêt de matériel ou en offrant certaines spécialités de son commerce, la Boucherie L. Beaupré & Fils que les membres ont eu le plaisir de déguster à plusieurs reprises.

En parallèle à ses responsabilités d'entrepreneure, elle a toujours trouvé le temps de s'impliquer dans une cause qui lui tenait à cœur : participer activement à la vie du quartier, exprimer ses opinions et partager ses préoccupations pour le mieux-être de la communauté.

- Considérant que Mme Nancy Beaupré a siégé comme administratrice au conseil de quartier de Loretteville de 2018 à 2025 ;
- Considérant que, durant ces sept années, elle a rempli son rôle avec rigueur, constance et bienveillance, en s'impliquant activement dans les discussions et les décisions touchant la vie du quartier ;
- Considérant qu'elle a contribué à plusieurs activités du conseil en apportant un soutien matériel ainsi que des spécialités issues de son commerce, renforçant ainsi la convivialité des rencontres ;
- Considérant que, malgré ses obligations professionnelles comme entrepreneure, elle a toujours su dégager du temps pour partager son opinion et faire valoir les préoccupations des citoyens de Loretteville ;
- Considérant que sa présence et son engagement ont été grandement appréciés tant par les membres du conseil que par la communauté.

Sur proposition d'Hugo Chouinard, appuyée par Linda Duchaine, est résolu que le conseil de quartier de Loretteville exprime sa reconnaissance à Mme Nancy Beaupré pour son implication exemplaire et son apport significatif à la participation citoyenne au sein du quartier au cours des sept dernières années.

8.2. Rappel de la posture des conseils de quartier lors d'élections municipales

Dominique Gagnon rappelle aux administrateurs et membres du conseil, les règles de neutralité politique à respecter lors des élections municipales, précisant les droits et limites de ceux-ci, en tant que citoyens et représentants du conseil. Neutralité et droit de réserve s'appliquent c'est-à-dire : qu'en aucun cas, ils ne doivent privilégier un candidat ou parti dans le cadre de leurs fonctions. Cela ne les empêche cependant pas, de s'impliquer à titre personnel à la condition de ne pas utiliser leur statut d'administrateur à des fins politiques.

8.3. Projet en faveur de la biodiversité : activité à l'école Château d'Eau et panel sur la biodiversité

Catherine Gaudette fait part de son immense satisfaction quant à la réalisation du projet de biodiversité l'école Château d'Eau impliquant la communauté scolaire et des familles avec le soutien de la directrice et du service de garde et la participation de futurs élèves. Madame Asselin la félicite pour sa contribution. Catherine a également fait partie du panel sur la biodiversité qui s'est tenu dernièrement. Les membres du conseil et la conseillère municipale la remercie pour son engagement.

Catherine Gaudette recueille toutes les idées citoyennes portant sur la biodiversité et ce, en prévision d'un éventuel développement de projet en 2026.

8.4. Le Petit Journal de Loretteville

Le Petit Journal de Loretteville Vol.2 No.3 a été édité et les 800 copies seront distribuées à divers endroits stratégiques du quartier, indique monsieur Chouinard. Madame Linda Duchaine annonce que le comité se réunira bientôt pour mesurer diverses variables dont son financement. Madame Marie-Josée Asselin se dit très heureuse de l'existence de ce mode de communication qui donne la parole aux organismes communautaires, relate des faits saillants et activités se déroulant dans notre quartier. Elle prône sa continuité et félicite et remercie le comité qui y travaille bénévolement.

Il est proposé de demander une extension de délai pour dépenser les sommes allouées au Petit Journal de Loretteville par le biais du budget d'initiative, qui devait prendre fin le 31 décembre 2025.

Résolution 25-CA-41

Considérant les faits suivants :

- En mars 2025, le conseil de quartier a obtenu une subvention de $2472,87 dans le cadre du budget d'initiative, pour l'impression d'un journal de quartier.
- Chaque numéro devait comporter 8 pages recto-verso et être imprimé au nombre de 800 copies. Toutefois, le numéro de juin a compté 4 pages recto-verso.
- Le coût total des parutions a été de 1 822,35 $:
    - avril 488,64 $
    - juin 471,40 $
    - octobre 862,31 $
- Il reste une somme résiduelle de 650,52 $

Sur proposition d'Hugo Chouinard, appuyée par Catherine Gaudet, il est résolu que le conseil de quartier de Loretteville demande une extension de délai pour dépenser la somme résiduelle afin de faire imprimer un prochain numéro en mars 2026.

Résolution 25-CA-42

Dans l'éventualité où l'extension de délai serait accordé, il est résolu de permettre au comité du Petit journal de Loretteville d'engager les sommes nécessaires pour l'impression du prochain numéro.

8.5. Projet de sécurité routière

Dominique Gagnon mentionne que le programme de mobilisation en faveur de la sécurité routière est suspendu temporairement. Les équipes souhaitent réviser le programme et relancer l'appel à projet pour l'année 2026-2027. Les membres du conseil de quartier s'informent sur la possibilité de déposer une demande de budget d'initiative pour réaliser un projet poursuivant des objectifs similaires. Dominique Gagnon fera le suivi auprès d'eux dans les prochaines semaines.

8.6. Table de concertation sur le transport en commun des conseils de quartier

Madame Lyse Pelletier indique que la résolution pour appuyer la réalisation d'une table de concertation sur le transport en commun a été transmise aux initiateurs du projet.

8.7. Matériel promotionnel des conseils de quartier

Dominique Gagnon informe les membres que le dévoilement de la nouvelle image de marque des conseils de quartier est prévu pour le 4 décembre prochain.

Dans ce contexte, il est suggéré que le conseil de quartier procède dès maintenant à une demande de soumissions pour la production de matériel promotionnel, en précisant que les éléments graphiques nécessaires seront transmis à partir du 5 décembre. Cette démarche permettrait de réaliser les dépenses à même le budget 2025 du conseil de quartier.

9. Correspondance

Aucune correspondance.

10. Adoption du procès-verbal du 10 juin et du compte rendu du 9 septembre

Sur proposition de madame Lyse Pelletier, laquelle est appuyée par monsieur Samuel Clavet, il est résolu d'adopter le procès-verbal du 10 juin 2025.

Sur proposition de monsieur Samuel Clavet, laquelle est appuyée par monsieur Hugo Chouinard, il est résolu d'adopter le compte rendu du 9 septembre2025.

11. Fonctionnement du conseil de quartier

11.1. Trésorerie

Monsieur Samuel Clavet, trésorier, porte à l'attention des membres les données financières de fonctionnement. Un montant de 7 463.18 $ figure au compte bancaire qui se subdivise comme suit soit : 1 588.90 $ en budget de fonctionnement, 102.45$ réservé à la sécurité routière, 1770.83 $ en budget d'initiative pour le petit journal de Loretteville et un 4 000 $ alloué à la biodiversité.

Il est rappelé l'importance de renouveler l'inscription au registraire des entreprises, avant la date limite, précisant les frais associés.

11.2. Paiement des travaux de rédaction – PV du 10 juin et du compte rendu du 14 octobre 2025

<u>Résolution 25-CA-43</u>

Sur proposition d'Hugo Chouinard qui est appuyée par Catherine Gaudette, il est résolu d'effectuer le paiement de 300 $ pour les travaux de rédaction du compte rendu du 9 septembre et du procès-verbal du 14 octobre 2025.

12. Varia

Catherine Gaudette s'informe de la possibilité d'implanter la collecte des résidus alimentaires dans les écoles, ainsi que de la procédure à suivre pour en faire la demande, le cas échéant.

Marie-Josée Asselin confirme qu'il est possible d'équiper les établissements scolaires pour ce type de collecte, selon certains paramètres. Elle s'engage à transmettre les renseignements pertinents à Catherine Gaudette.

Madame Asselin profite de ce dernier moment de l'assemblée pour remercier vivement les membres du conseil pour leur dynamisme, le partage de leurs idées et leur collaboration soutenue. Elle affirme avoir été privilégiée de travailler avec eux dans le cadre de son mandat de conseillère, laissant place aux élections du 2 novembre.

13. Levée de l’assemblée

Monsieur Samuel Clavet propose la clôture de l’assemblée à 21 h 00 laquelle est appuyée par Louis Lavallée. La prochaine assemblée aura lieu le mardi 11 novembre 2025 au centre communautaire Denis Giguère.

_____	_____
Lyse Pelletier Présidente	Linda Duchaine Secrétaire